



Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des agents permettant de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la situation économique et financière de PE, l'organisation du travail et aux conditions de travail d'hygiène et de sécurité.

Présent.es FSU emploi : C.Gruot, S Selaries, S. Babouillard, E. Prost, F. Chambarlhac, V. Kerlouégan



ODJ CSE :

Programme Compétences 4.0, Sondages rémunérés, Plateforme Explor'Métiers, , DUERP et PAPRIACT 2024 , Point RH

Présent.es Direction : M. Swieton, O. Feru, S.Mauffré, O. Deharo,



CSE, l' 🤖 de la FSU

CSE du 29/08



L'EMPLOI ET LE TRAVAIL FONT-ILS TOUJOURS PARTIE DES PRIORITES DU CLAN PRESIDENTIEL ?

C'est le titre de la déclaration faite par la FSU Emploi BFC au CSE et qui vous a été adressée par mail le 29 août ¹.

COMPETENCE 4.0 : QUAND L'IA S'INCRUSTE DANS LE METIER DE CONSEILLER EMPLOI, ON PEUT EFFECTIVEMENT CRAINDRE LA SUPPRESSION DE 3500 POSTES A FT D'ICI 2027

Le ROME 4.0 c'est 3200 fiches emploi, +/- 6500 savoir-faire, +/- 5800 savoirs, 507 macro-compétences. Autrement dit, c'est le retour du Taylorisme voire du Toyotisme poussé à son extrême. Qu'en sera-t-il à terme de la notion de polyvalence ? Avec une telle vision libérale du travail, on risque de conforter l'exact inverse de ce que l'on prétend rechercher : c'est le risque probable du retour du mouton à 5 pattes. Bonne chance aux conseillers pour convaincre les employeurs des passerelles existantes entre les compétences transférables.

Bien plus préoccupant, la FSU Emploi le dit depuis le déploiement de l'IA au sein de PE et malgré le déni de la direction, on en a la preuve avec ce dossier : l'IA doit remplacer l'humain dans une activité fondamentale du métier de conseiller emploi : l'analyse de poste. Une activité stratégique et qui justifie la qualification de ce métier. En remplaçant l'intelligence humaine par l'IA, FT organise sciemment la déqualification du métier de conseiller.

Enfin, prétendre verdier le ROME avec l'IA qui est extrêmement dévoreuse d'énergie grise, faut le faire !!!



IMMERSIONS INTERNES CLIQUEZ DES OCTOBRE !

5 immersions réalisées en 2023 en BFC contre 301 en IDF, fort de ce constat, la région s'est portée volontaire pour mettre en place le dispositif **Plateforme Explor'Métier** à compter d'octobre et ainsi répondre à ses engagements de service définis par la loi N°2018-771 (liberté de choisir son avenir professionnel) et les articles 20§4 et 31§7 de la CCN.

Concrètement, via la plateforme :

- Vous pourrez faire une demande d'immersion en toute autonomie, pour développer vos compétences ou encore préparer votre projet professionnel. Votre hiérarchique sera informé par mail de votre demande.
- Vous, « l'explorateur », aurez la possibilité de la faire en visio ou en présentiel auprès d'un « éclaireur » avec une durée maximum annuelle de 35 h.
- Vous devrez à l'issue réaliser un bilan avec votre manager.

L'établissement prévoit une information auprès de la ligne managériale, un webinaire à destination des agents et va lancer un appel à volontariat pour trouver des « éclaireurs ».

La FSU Emploi BFC reconnaît une avancée dans la mise en place des immersions internes mais regrette que l'outil ne permette pas encore une passerelle directe dans SIRHUS.



Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les coordonnées de vos élus FSU-BFC sont [ici](#)





DUERP* 2024, LA SAGA DE L'ÉTÉ SE POURSUIT A LA RENTRÉE

*Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le DUERP 2023 nous avait laissé un goût amer et malgré notre objectif affiché d'avoir un document unique 2023 correctement réalisé pour mettre en place un plan de prévention répondant aux besoins en matière de sécurité et de santé au travail pour tous (cf œil du SNU du 25/01/24), force est de constater que le DUERP 2024 ne démarre pas mieux. Des erreurs, des inversions, un bug informatique de la DG...

Les moyens ne sont pas donnés aux élus afin d'avancer sur un sujet aussi important que celui des risques professionnels. Les prochaines étapes : une CSSCT extra, une consultation rapide et sur quelles bases ? La suite au prochain épisode...

PAPRI Pact, PEUT MIEUX FAIRE...

Directement en lien avec les DUERP, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail s'axe majoritairement sur l'information donnée aux agents, aux managers, charge à chacun de se saisir des sujets. Mais où sont les actions concrètes relevant de la responsabilité de l'établissement ? Où sont les leviers de prévention des RPS (Risques Psychosociaux) qui, rappelons-le, sont les violences externes, le stress et les violences internes ?

Nous, élus CSE FSU Emploi, demandons un document étayé et intégrant l'ensemble des acteurs concernés, notamment les Représentants de Proximité (RP).

LE SPE PAYE LES ENTREPRISES POUR LES AIDER A RECRUTER : ETONNANT, NON ?



Pour améliorer son service « pages entreprises », France Travail a sondé des entreprises. Et pour inciter celles-ci à répondre, la DG n'a rien trouvé de mieux que de proposer un dédommagement pour temps précieux « perdu » de 60€.

A la question posée par la FSU Emploi, la direction a répondu qu'elle ne voyait pas de problème à cette rémunération puisqu'il s'agissait d'aider les entreprises à mieux recruter et en améliorant notre service d'avoir plus d'offres d'emploi.

Et vous, pensez-vous qu'un service public dont l'une des missions est de récupérer les offres d'emploi pour aider les entreprises à recruter doit payer pour le faire ?

N'y a-t-il pas un paradoxe dans le fait que ce service public qui par essence est non payant, paye lui-même pour assurer son service ?

A quand un dédommagement pour l'ensemble des sondés par France Travail, DE et personnel ?

VOTRE POINT RH – BDE ET HEURES SUPPLEMENTAIRES, POUR QUI ?

Une bonne nouvelle avec la BDE d'août qui est ouverte pour titularisation des contrats pro GDD. Pour les autres, il faudra attendre octobre pour une BDE ouverte à l'externe mais avec des territoires prioritaires.

Quoi qu'il en soit, vous êtes en CDD et souhaitez intégrer France Travail en CDI, faites acte de candidature !

Rappel sur les heures supplémentaires : elles sont bien ouvertes à toutes les catégories socioprofessionnelles et accolées à un motif les justifiant : surcharge de travail, opérations coup de poing, rattrapage d'activités, événements... Ne les oubliez pas et faites-en la demande.

Pour plus d'informations, contactez-nous sur : syndicat.fsu-bfc@francetravail.fr

Info : S. Mauffre quittera la région au 1^{er} novembre et sera remplacé par Hélène Lantonnet actuellement responsable du Service Pilotage de la Performance Sociale, QVT et Relations Sociales en Centre Val de Loire.

